



Du vignoble «ouvert», du vignoble «fermé»

Pour simplifier, le « vignoble loudunais » s'inscrit dans un ensemble de paysages ouverts. Il est en situation de belvédère au-dessus d'espaces de grandes cultures occasionnées par les vallées (La Dive, la Petite Maine, et plus loin la Vienne). Ainsi, de très belles et larges perspectives se dégagent, notamment dans les secteurs en covisibilité avec la butte-témoin de Tourtenay.

A l'inverse, le « vignoble thouarsais » s'inscrit au long de coteaux courts et touffus, de plateaux semi-bocagers où la haie, l'arbre isolé et la prairie pâturée sont bien présents comme du côté de Bouillé-Loretz ou de Vraire. Le paysage viticole apparaît ici alors champêtre, plus intimiste.



Exploitation viticole au milieu des champs

ENTITE PAYSAGERE

407

VIGNOBLE «SAUMUROIS» (ANJOU, SAUMUR, THOUARSAIS)



Bouillé-Loretz, première commune viticole des Deux-Sèvres



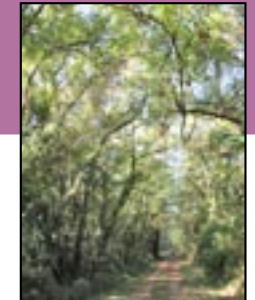
Paysages et produits de qualité

L'amélioration croissante de la qualité des vins sur le territoire amène implicitement une connaissance et une reconnaissance collective également croissante du paysage et inversement. Les spécificités de certains espaces, communes ou lieu-dits entretiennent dans les esprits une réalité viticole et sensible propre au secteur, ainsi que des éléments de repères paysagers : « les coteaux schisteux et ardoisés du Thouet et de l'Argenton produisent des vins d'Appellation d'Origine Contrôlée Anjou remarquables en robe et en arôme » ou encore « La «butte» de Tourtenay est la seule commune en Deux-Sèvres bénéficiant de l'appellation Saumur » (extraits du site internet du Pays Thouarsais).

Une entité paysagère morcelée

Cette entité se joue des limites administratives. On est encore -ou déjà-, selon le sens du parcours en Poitou-Charentes lorsque l'on ressent cette impression de paysage viticole typique de nos régions voisines (Anjou, Saumurois, Touraine). En effet, dans le nord du Pays thouarsais (Deux-Sèvres) et du Pays loudunais (Vienne), se joue le théâtre complexe d'appellations et de paysages viticoles imbriqués : Thouarsais, Saumur, Anjou, Touraine, etc. Bien que regroupés dans l'extrême nord de la région Poitou-Charentes, ces paysages viticoles sont répartis en plusieurs secteurs assez bien délimités sur le plan paysager : Montbrillais, Saint-Léger-de-Montbrillais, Pouançay, Berrie, (...) pour la partie loudunaise ; Sainte-Verge, Belleville-de-Sainte-Verge, Pompois, Etambé, (...) d'une part, puis Glandes, Bouillé-Loretz, Vraire (...) d'autre part, pour la partie thouarsaise.

Coteaux viticoles en belvédère sur le paysage céréalier de la Petite Maine



Copyrights

Réalisation Atelier Cythère
Photo aérienne et pao : © 2005 Cythère (Florence Morisot, paysagiste DPLG)
Autres photos et textes : CREN
Prémaquette : Cassini (2001)
Production CREN Poitou-Charentes - 2005

